



A Bassens, le Jeudi 01 Octobre 2020.

Objet : Autorisation parentale dispositif « Devoirs faits »

Le programme « Devoirs faits » permet à des élèves volontaires de bénéficier, au sein de leur collège, d'une aide pour effectuer le travail qui est attendu d'eux.

Nous proposons aux élèves, dans l'établissement en dehors des heures de classe, un temps d'étude accompagné par des professeurs ou des assistants d'éducation pour réaliser leurs devoirs. Chaque enfant a ainsi la possibilité de travailler individuellement, au calme, pour faire des exercices, répéter ses leçons ou exercer sa mémoire et son sens de l'analyse, avec la possibilité d'être aidé quand il en a besoin. Le nombre de places ainsi que les créneaux horaires sont limités, aussi nous inscrirons les élèves en fonction de leurs besoins et des disponibilités.

Le contrat d'engagement sera signé par l'élève dès son entrée dans le dispositif.

Le contrat sera rompu après deux absences non justifiées : l'élève sortira du dispositif.

✂

Je soussigné(e), *agissant en qualité de père, mère, tuteur ou tutrice (1), déclare autoriser l'enfant*en classe de à participer au dispositif « Devoirs faits » sur les créneaux ci-dessous **(2)** :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
08 h 00 – 09 h 00					
09 h 00 – 10 h 00					
10 h 00 – 11 h 00					
12 h 30 – 13 h 30					<input type="checkbox"/>
13 h 30 – 14 h 30					
14 h 30 – 15 h 30					
15 h 45 – 16 h 45					<input type="checkbox"/>
16 h 45 – 17 h 45	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	

Vu, pris connaissance et complété, à, le.....

Signature du responsable légal

(1) rayer la mention inutile

(2) mettre une croix dans la case de votre choix (1 choix au maximum)